

1919- 2019**Un siècle d'enseignement de la religion à l'école en Alsace !**

En Alsace-Moselle chaque élève, de la classe de CP à la classe de Terminale, bénéficie d'une heure d'enseignement de la religion. Cette dernière est inscrite dans l'emploi du temps.

A l'entrée de l'école élémentaire, du collège et du lycée, les parents confirment la participation de leur enfant à cette heure. Trois cultes proposent cet enseignement : catholique, protestant et israélite.

Du côté catholique, tous les élèves peuvent participer au cours, quelle que soit leur religion, leurs convictions. Les groupes s'enrichissent ainsi des expériences, des réflexions, des origines des uns et des autres. Le cours est assuré par des intervenants en écoles élémentaires et des professeurs en collèges et lycées.

L'année 2019 est marquée par le centenaire de la loi du 17 octobre qui intègre les lois françaises dans les départements d'Alsace et de Moselle tout en gardant les spécificités concordataires. L'enseignement de la religion à l'école en est une !

Mais bien sûr, en 100 ans, le cours de religion a évolué et s'est petit à petit transformé en tenant compte des évolutions de la société, de l'école, des besoins de notre temps.

Si, au départ, le cours de religion était fortement lié à la vie paroissiale et à la catéchèse, il veut aujourd'hui clairement s'inscrire dans un espace **de connaissances et de dialogue**. Bâti sur ces deux piliers que sont les **apprentissages** (les origines des religions, les fêtes, les coutumes, les rites, les traditions, les personnages bibliques, ...) et **l'expression des grandes questions existentielles** (la mort, la maladie, la violence, le terrorisme, l'écologie, les migrations, les solidarités) **le cours de religion veut être un véritable partenaire :**

- Partenaire des parents dans l'éducation aux valeurs pour le vivre ensemble, le dialogue, la fraternité mais aussi la découverte de l'intériorité dans la présentation des expériences de grandes figures.
- Partenaire de l'École, lieu de l'apprentissage de connaissances.
- Partenaire de la République en proposant cet espace unique de dialogue interreligieux et interculturel.
- Partenaire de l'Eglise qui encourage l'enseignement de la culture religieuse à l'école.

Un grand travail a été réalisé en vue de **la promulgation de nouveaux programmes en février 2017 pour les collèges et les lycées et en septembre 2018 pour les écoles élémentaires**. Les intervenants et les professeurs bénéficient d'une formation initiale et continue.

Nous voudrions vous inviter **à saisir la chance d'un tel enseignement, original et unique pour vos enfants et vos jeunes**. Donnez-leur la possibilité d'être munis d'un bagage de connaissances à l'issue de leur scolarité dans un monde qui va inexorablement changer. **La rencontre d'autres croyances, d'autres traditions, d'autres modes de vivre et de penser, nécessitent des clés de connaissances et de compréhension, pour que le monde d'aujourd'hui et de demain soit un monde pacifique, solidaire, respectueux, ...**

Soyons particulièrement solidaires dans l'inscription des élèves au collège et au lycée, au moment de l'adolescence, pour offrir à vos enfants un lieu tellement apprécié par ceux qui ont la chance de suivre ce cours.

Dans la joie d'accueillir les élèves dans les cours d'enseignement de la religion,

Christophe SPERISSEN
Directeur du Service de l'Enseignement de la Religion

Mgr Christian KRATZ
Evêque Auxiliaire